

Nomination ou suppression d'un conjoint collaborateur

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé P2- (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir
- L'attestation de conjoint collaborateur signée des deux conjoints (ci-jointe)
- Un pouvoir en original du commerçant s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

PIECES SPECIFIQUES

- Un extrait original de l'acte de mariage ou copie du livret de famille à jour ou original de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage
- Une copie du livret de famille (avec la mention du PACS) ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou extrait d'acte de naissance (avec la mention du PACS)

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr